

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DUCONSEIL MUNICIPAL Lundi 10 décembre 2012 à 20h15

Présent(e)s :

M. Marc Botbol, Président

Mmes Dominique Bernardet, Myriam Delavy, Annick Deshayes, Stéphanie

Downing, Véronique Hirsch, Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères

municipales

MM. Olivier Bahon, Jean Berthet, Sébastien Bourqui, Lionel Courbat, Jean-

Jacques Duquesne, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Stéphane

Sizonenko, conseillers municipaux

MM. Potter Van Loon, Maire

Guy Lavorel et Yves Meynard, Adjoints Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

Excusés: Mme Isabelle Jaquier-Borella et M. Joseph Menu

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2012
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
- 3. Communications de la Mairie
- 4. Projet de délibération :
 - 4.1. Vote d'un crédit supplémentaire destiné à financer les travaux de sécurisation des vitrages de l'ancienne salle communale et de l'école
- 5. Proposition de motion:
 - 5.1. Motion de Mmes Stéphanie Downing, Isabelle Jaquier-Borella, Brigitte Schneider-Bidaux et de MM. Jean Berthet et Stéphane Sizonenko: « *Pour une mise en œuvre des zones 20 km/h et 30 km/h sur les chemins communaux »*.
- 6. Propositions individuelles et questions

M. Botbol, Président, ouvre la séance à 20h15. Il excuse les absences de Mme Isabelle Jaquier-Borella et de M. Joseph Menu, puis donne lecture de l'ordre du jour qui n'appelle pas de remarque.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2012

Sans remarque, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité et avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du CM

M. Botbol donne lecture de la lettre qu'il a reçue de M. Thomas Roullet, le 26 novembre dernier, concernant la sécurité à Troinex. (v. annexe 1)

M. Van Loon indique qu'il va répondre à M. Roullet. Il lui rappellera que la Mairie travaille avec le Conseil municipal sur différents projets concernant la sécurité, il lui donnera quelques explications quant au fonctionnement des décisions politiques et lui rappellera l'article 112 de la Constitution qui stipule que le Conseil d'Etat est responsable de la sécurité et de l'ordre publique. Par ailleurs, il engage la commission des finances et sécurité à travailler intensivement sur ce dossier. Même si la commune se situe audessous de la moyenne cantonale au niveau du nombre d'effractions par habitants, les cambriolages sont en constante augmentation. Les nouveaux gangs de cambrioleurs sont de mieux en mieux organisés. Mais il faut relever que les autorités cantonales sont conscientes de ces problèmes et qu'elles étudient de nouvelles mesures. Les entretiens récents avec M. Maudet vont en ce sens.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Potter van Loon, Maire:

Référendum concernant le crédit d'étude destiné aux projets définitifs d'aménagement des chemins : suite à la votation du 25 novembre 2012, la délibération soumise au référendum a été acceptée par 58.6% des habitants. M. van Loon cite les résultats détaillés de cette votation (v. annexe 2).

Travaux des SIG au chemin Lullin: Les SIG vont réaliser des travaux de réfection de leurs réseaux « eau potable » et « électricité » au chemin Lullin, sur le tronçon allant du giratoire avec le chemin de Saussac jusqu'au carrefour avec la route de Troinex. Ce chantier débutera à la mi-janvier 2013 et durera entre 6 semaines et 2 mois. Durant une partie des travaux, la chaussée côté Salève sera fermée à la circulation et celle-ci sera donc réglée par des feux. La commune et la Direction Générale de la Mobilité (DGM) ont demandé aux SIG d'adapter leurs travaux afin que ceux-ci gênent le moins possible la circulation aux heures de pointe.

Par ailleurs, le tronçon en question du chemin Lullin étant mal équipé au niveau de l'éclairage public (le chemin et le trottoir sont peu éclairés la nuit), la Mairie a demandé aux SIG de prévoir la mise en place de tubes vides et de socles en attente pour la pose des nouveaux candélabres. Ceux-ci seront probablement mis en place lorsque les travaux de réfection du chemin de Drize et de cette partie du chemin Lullin seront réalisés.

Candélabres fonctionnant à l'énergie photovoltaïque: Comme évoqué dans la presse, de nouveaux candélabres équipés de cellules photovoltaïques sont disponibles, depuis quelques mois, sur le marché. La Mairie s'y est intéressée et un candélabre de démonstration a été testé lors du Festival Assemblage's du mois d'octobre; le luminaire a été placé à la sortie du parking de la salle des fêtes et l'essai a été très concluant. Cette sortie de la salle des fêtes, au niveau de la route de Moillebin, manquant cruellement d'éclairage, la Mairie a donc demandé une offre pour l'installation de deux candélabres photovoltaïques, ainsi que pour un troisième luminaire qui serait placé près de la terrasse couverte de la salle Moillebin. Le coût de ces trois candélabres, installation comprise, est estimé entre CHF 22'000.- et CHF 25'000.- et ces frais pourraient être imputés sur le crédit des aménagements extérieurs de la salle.

A moins que le Conseil municipal n'y soit opposé, la Mairie envisage donc de faire installer ces luminaires au début de l'année prochaine.

Communications de M. Yves Meynard, Adjoint :

Départ de M. Philippe Folleas : Comme déjà annoncé par messagerie électronique, la Mairie a malheureusement reçu la démission de M. Folleas de son poste d'employé au service de la voirie et des espaces verts.

M. Meynard dit « malheureusement », car la Mairie était extrêmement satisfaite des services de M. Folleas depuis son entrée en fonction, en janvier 2010. Celui-ci a cependant souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle et les autorités communales lui souhaitent d'ores et déjà tous leurs vœux dans cette nouvelle étape.

La Mairie a fait paraître une annonce afin d'engager un nouvel employé qui devrait entrer en fonction, si possible, le 1^{er} mars 2013.

Au sujet de cette information, Mme Bernardet espère que les Troinésiens en recherche d'emploi

seront prioritaires pour ce poste, ce qui ira dans le sens de l'Agenda 21. M. Meynard répond que l'annonce vient de paraître dans les journaux et qu'il est aujourd'hui prématuré d'en parler. La Mairie a cependant toujours ouvert, en priorité, les postes aux communiers. M. Folleas, entre autres, était de Troinex et les Troinésiens ont toujours été reçus et leur dossier soigneusement étudié pour autant que leur profil corresponde au poste proposé.

M. Van Loon ajoute que la Mairie a participé au « Club emploi » à l'intention des chercheurs d'emploi. Un rapport indique que par ce biais, plusieurs personnes ont trouvé du travail. La Mairie entend bien poursuivre cette action.

Projet d'immeubles aux Saussac : M. Meynard a l'avantage d'informer le Conseil que les différents problèmes à régler avec l'Office du logement, pour que le projet de 3 bâtiments aux Saussac réponde aux critères de cet office, ont trouvé des solutions. Les plans des appartements ont cependant dû être légèrement modifiés et le projet va être présenté à la commission « travaux et bâtiments » mercredi 12 décembre 2012. Si celle-ci donne son accord, le dossier de demande définitive d'autorisation de construire sera déposé au mois de janvier.

Communications de M. Guy Lavorel, Adjoint :

Festival Assenblage'S : Comme l'avait demandé la commission « finances et sécurité » dans le cadre de l'examen du budget 2013, le projet de 2^{ème} édition du Festival Assemblage'S en 2013 a été étudié par la commission JSSEC le 26 novembre 2012.

La commission s'est déclarée favorable à l'organisation de ce Festival en 2013, mais à certaines conditions, soit en particulier : la présentation des comptes définitifs de l'édition 2012, la présentation du budget pour 2013, la recherche active par les organisateurs de nouveaux sponsors et un recours minimum au personnel communal. Une décision définitive concernant cette 2^{ème} édition sera donc prise au début de l'année prochaine.

Mme Ursula Malbine: Depuis plusieurs semaines, la Mairie est en contact avec Mme Ursula Malbine et sa Fondation Art for Help. Sculptrice de renommée internationale, installée à Troinex depuis 1967 et âgée de 96 ans, Mme Malbine aimerait faire une exposition de ses oeuvres à Troinex et l'Exécutif envisage de l'organiser dans le parc de la Mairie. La Mairie tiendra le Conseil municipal informé du développement de ce projet.

Fonds de décoration : M. Lavorel a le plaisir d'informer le Conseil que des membres du Fonds viennent de remettre en place les ours blancs, agrémentés de foulards rouges, comme décorations à l'occasion des fêtes de fin d'année.

- M. Forestier se réfère à la première information de M. van Loon relative au référendum et à la votation qui a eu lieu récemment, et rappelle que les Troinésiens se sont prononcés sur ce le sujet de l'aménagement des routes, comme les référendaires l'ont désiré, et qu'ils ont voté démocratiquement et à une nette majorité en faveur du projet de la commune. Dès lors, il est perplexe de lire au lendemain des votations, dans la Tribune de Genève, les propos de M. de Weck, du parti des Verts, qu'il cite : « Je pense qu'il faudra se battre à nouveau contre le crédit définitif ». Hormis le déni de démocratie, M. Forestier aimerait savoir comment se positionne les Verts et Troinex Alternative par rapport à ces déclarations.
- M. Berthet indique que ces propos n'engagent que M. De Weck et qu'il n'a pas à se prononcer sur les déclarations d'un Troinésien.
- M. Forestier réitère sa question à l'intention des Verts. Mme Schneider-Bidaux prend acte du résultat du référendum et des propositions de la Mairie. Elle répond qu'effectivement, les Verts ont un projet. Si le projet définitif est celui vu en commission, les Verts y apporteront sans doute quelques améliorations. Elle indique aussi que M. de Weck « pense pour lui-même ».
- M. Forestier émet des doutes, M. de Weck étant éditeur et responsable des publications du parti des Verts, il est donc très proche des conseillers municipaux de ce groupe. Dès lors, il appartient à ces derniers de modérer les propos de M. de Weck. Par ailleurs, le plan de circulation prévu ayant été modifié moult fois, il imagine mal la Mairie le retravailler et il lui paraît peu probable que des modifications puissent être apportées à ce stade du projet.

Mme Schneider-Bidaux imagine et espère que ce projet sera retravaillé en commission des travaux, vu que tout de même 41,4 % des Troinésiens n'en sont pas satisfaits.

- M. Berthet indique que ce plan a été imposé par la majorité, mais n'est pas le fruit d'un consensus.
- M. Bahon rappelle que la Mairie prend des décisions et agit en fonction des votations.

4. Projet de délibération

- 4.1 Vote d'un crédit supplémentaire destiné à financer les travaux de sécurisation des vitrages de l'ancienne salle communale et de l'école
- M. Botbol donne lecture de la délibération suivante :

D74 - VOTE D'UN CREDIT SUPPLEMENAIRE DESTINE AUX TRAVAUX DE SECURISATION DES VITRAGES DE L'ANCIENNE SALLE COMMUNALE ET DE L'ECOLE

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre d), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, vu les informations données à la commission « travaux publics et bâtiment » le 12 septembre 2012 et au Conseil municipal le 17 septembre 2012,

vu l'estimatif du coût des travaux de CHF 18'713,90 établi par l'entreprise JP SCHWEIZER SA, sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

- 1. D'approuver la réalisation des travaux de sécurisation des vitrages de l'ancienne salle communale et de l'école par la pose de films de protections.
- 2. D'ouvrir un crédit supplémentaire de CHF 20'000.- destiné à financer le coût de ces travaux.
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement de l'année 2012 de la Commune de Troinex, sous la rubrique 2100.3140 « Entretien immeubles par des tiers ».
- 4. De couvrir ce crédit supplémentaire par des plus-values réalisées aux revenus et par des économies à faire sur d'autres rubriques de charges.
- M. Van Loon rappelle les informations de la commission des travaux publics et bâtiment du 12 septembre 2012 et du Conseil municipal du 17 septembre dernier et en résume les faits. La Mairie a été alertée, au début de l'été, suite au bris d'une fenêtre de l'ancienne salle communale, concernant l'état de ces vitrages et leur respect aux normes. En effet, chaque bâtiment est construit aux normes qui existent au moment de sa réalisation et les travaux sont adaptés à chaque rénovation. Diverses expertises ont été réalisées, complétées par une inspection du Bureau de prévention des accidents (BPA). Il en ressort qu'il n'est pas nécessaire de remplacer l'ensemble des vitrages, mais que certins doivent recevoir un film de protection qui empêche, en cas de bris, l'apparition d'un danger. Ces travaux sont à entreprendre dans les meilleurs délais.

Mme Schneider-Bidaux ne conteste pas ce projet, mais aurait souhaité recevoir un rapport de la commission des travaux avant de se prononcer. M. Niederhauser répond qu'il y a eu une information de la Mairie à la commission, mais que cette dernière n'a effectivement pas fait de rapport.

Mise au vote, cette délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 14 oui.

5. Proposition de motion

5.1. Motion de Mmes Stéphanie Downing, Isabelle Jaquier-Borella, Brigitte Schneider-Bidaux et de MM. Jean Berthet et Stéphane Sizonenko: « *Pour une mise en œuvre des zones 20 km/h et 30 km/h sur les chemins communaux ».*

Le Président passe la parole à M. Berthet qui donne lecture de la proposition de motion (v. annexe 3).

M. Berthet précise que le but de cette motion est de profiter de la mise en place des zones 20 et 30 km/h sur certains chemins afin d'accélérer la procédure et d'introduire ces zones sur l'ensemble de la commune, comme cela est prévu dans le plan directeur communal. La mise en œuvre de ces mesures

ayant été annoncée dans l'argumentaire référendaire de la Mairie, plus rien ne s'oppose à entamer le travail, qui sera encore long, afin que ces réalisations se fassent dans les meilleurs délais. La commission de l'urbanisme devra, entre autres, entériner les périmètres concernés par ces mesures et déterminer les priorités, alors que le bureau d'ingénieurs devra étudier leurs mises en œuvre et les soumettre à la commission. De nombreux mois seront donc nécessaires, une fois la décision prise, pour mettre ces mesures en place afin que la sécurisation des chemins communaux soit effective. Il propose de prioriser ce travail et invite les membres du Conseil municipal à renvoyer cette motion en commission.

- M. Kaiser relève qu'une fois de plus, la gauche troinésienne se singularise en pratiquant « le rétro pédalage sur torpédo » ; en effet, d'un côté et par le biais d'un comité, elle lance un référendum, ce qui a pour conséquence de ralentir le processus démocratique visant à l'aménagement de certains chemins et, d'un autre côté, elle fait des pseudos motions qui prétendent accélérer la mise en œuvre de ce qui est déjà évoqué dans le plan directeur. Dès lors, il ne s'explique pas le but de ces démarches.
- M. Bahon est fort surpris ; en effet, en septembre 2011 le Conseil municipal a adopté un crédit d'étude pour le réaménagement des chemins de Saussac, de Drize et des Moulins-de-Drize. Ce même mois, l'opposition a fait recours en justice et elle a ensuite déposé une requête auprès du Conseil d'Etat pour la fermeture de ces chemins. Le Conseil d'Etat, par l'intermédiaire de Mme Kunzler (Verts), a refusé d'entrer en matière. L'opposition a fait un recours contre la décision de Mme Kunzler. Ensuite, les Verts et l'Alternative ont lancé un référendum qui a échoué. Aujourd'hui, 15 mois plus tard, cette motion demande d'entreprendre les démarches mises en œuvre par la Mairie et qui auraient pu débuter depuis fort longtemps s'il n'y avait pas eu toutes ces oppositions et ces recours.
- M. Berthet précise que cela fait 17 ans que les Troinésiens attendent le 30 km/h. Il demande de prioriser les zones 20 et 30 km/h et ne fait pas allusion uniquement aux trois chemins susmentionnés, mais à l'ensemble des zones présentées dans le cadre du plan directeur communal.

Mme Bernardet abonde dans le sens de M. Kaiser et ne va pas entrer en matière sur cette motion puisque les études sont en cours.

Mme Schneider-Bidaux indique que cette motion vise à mettre plusieurs quartiers de la commune, en dehors des trois chemins susmentionnés, en zone 20 ou 30 km/h, notamment ceux à proximité de l'école. Elle aurait souhaité que le Conseil municipal puisse se prononcer par un vote sur le plan directeur communal. Si le vote avait eu lieu, la motion n'aurait pas été déposée. Elle rappelle que c'est un signe de garantie de sécurité pour les habitants et ne voit pas de raison à ce qu'il n'y ait que 3 chemins visés par ces mesures. Le sens de cette motion est de « donner un coup de pouce » au travail que la Mairie doit faire avec l'ensemble du Conseil municipal. De plus, elle trouverait dommage que cette motion ne soit pas renvoyée en commission.

M. Bahon rétorque que cette motion va à l'inverse du bon sens. La Mairie a commencé par mettre 3 chemins en zone 20 ou 30 km/h et les Verts font tout afin que rien ne se réalise.

Mme Schneider-Bidaux ajoute que les Verts ne sont pas favorables à un projet qu'ils ne trouvent pas assez innovant et sur lequel on aurait pu faire beaucoup mieux. Pour sa part, elle trouve dommage que le type d'aménagement retenu sur certains chemins soit « un projet du siècle passé ».

- M. Sizonenko explique que cette motion n'a pas pour but de « brasser du vent », mais de mettre tout le monde autour de la table afin d'apporter certaines améliorations aux projets en cours et d'aller de l'avant avec leur réalisation.
- M. Forestier constate qu'il y a un problème de communication entre la gauche et la droite troinésienne. En effet, la droite refuse les propositions des autres groupes car elles sont très mal présentées. De ce fait, il y a une perte de confiance et cela pousse certains à accélérer et d'autres à freiner. Pourquoi n'avoir pas demandé de mettre le sujet de la route de Bossey en zone 20 km/h à l'ordre du jour de la commission d'urbanisme? Tous les membres du Conseil municipal sont unanimes pour mettre la plupart de ces chemins à 20 ou 30 km/h. Dès lors, il ne comprend pas pourquoi la gauche présente une motion qui va en ce sens.
- M. Meynard rappelle qu'une motion demandant l'étude d'un plan de circulation a été acceptée il y a 7 ans environ par le Conseil municipal. Cette étude générale sur l'ensemble du périmètre de la commune et sur la sécurisation du trafic de transit, dont les conclusions vont être intégrées au plan directeur, a montré qu'il y a de nombreux problèmes à régler et qu'il n'est pas possible de les réaliser tous en même temps pour des raisons financières. Effectivement, la route de Bossey est à étudier, mais tout cela a un coût et il n'est pas possible de tout accomplir simultanément.

M. van Loon interprète cette motion comme un manque de respect. La Mairie a travaillé durant des heures sur ce dossier, mais en lisant la motion, on a l'impression que l'Exécutif n'a jamais rien fait. M. le Maire a, de ce fait, très mal ressenti cette proposition. Il rappelle les procédures longues et coûteuses à entreprendre pour décider de nouvelles mesures en matière de circulation. En conclusion, il faut établir des priorités et c'est pour cela que les autorités communales ont choisi ces 3 chemins. Outre le problème formel soulevé par M. Kaiser, il regrette que les verbes « poursuivre » et « soutenir » ne figurent pas dans la motion ; ils auraient été mieux adaptés que le verbe « entreprendre ». Cela aurait aussi pu contribuer à l'harmonie et à l'efficacité dans le travail.

En toute humilité, M. Duquesne donne un conseil aux Verts : il espère qu'ils ont compris qu'à chaque fois qu'ils déposent une motion au Conseil municipal, celle-ci ne pose pas tant un problème de fond, mais de forme. Pour gagner en efficacité, il serait bien de changer de stratégie et d'arrêter de déposer des motions, mais de proposer des sujets de discussion au niveau des commissions. Si les choses finissent par avancer, c'est surtout grâce au travail des commissions.

M. Courbat relève que les auteurs de la motion se contredisent, car ils demandent d'un côté d'accélérer les démarches et les aménagements alors qu'ils ont également reproché à la Mairie d'aller trop vite suite au résultat de la votation sur le référendum.

Mme Hirsch pense également qu'il est très maladroit de présenter cette motion au Conseil municipal et qu'elle arrive au mauvais moment.

- M. Kaiser pense qu'il serait plus utile et acceptable si les motionnaires changeaient leur texte en reprenant, dans le premier paragraphe, les termes décris par M. le Maire et, pour le second paragraphe qui est trop limitatif, d'élargir les zones à celles définies par la commission d'urbanisme.
- M. Berthet s'excuse auprès de M. le Maire si la motion a été mal interprétée et il précise que le but n'était pas d'affirmer que l'Exécutif n'a rien entrepris. Il est d'accord de modifier certains termes de la motion et rappelle que c'est le fond qui est important, c'est-à-dire faire avancer ce dossier.

Après discussion, M. Forestier propose, de modifier la motion comme suit :

Le Conseil municipal invite la Mairie, en lui réitérant son soutien, à

- Poursuivre son travail pour la réalisation des zones 20km/h et 30 km/h selon le modèle du plan directeur communal, y compris les chemins de Drize, des Moulin-de-Drize et de Saussac.
- Proposer à la commission d'urbanisme la liste des priorités pour la réalisation du plan de circulation.

Le Président met au vote l'entrée en matière sur cette motion modifiée : elle est acceptée par 11 oui, 2 non (PLR et DC) et 1 abstention (PLR).

Le Président met au vote le renvoi de la motion modifiée en commission d'urbanisme : cette proposition est acceptée par 11 oui et 3 abstentions (2 PLR, 1 DC).

6. Propositions individuelles et questions

Plantations au chemin des Moulins-de-Drize: Mme Schneider-Bidaux rappelle que sur la parcelle communale située près du pont des Moulin-de-Drize, à l'instar de la haie de laurelles, des plantes non indigènes (des roseaux) ont été plantées et elle demande de les enlever avant qu'elles n'envahissent la parcelle. La Mairie prend note de la demande et l'examinera.

Eclairage du sentier des Eclaireurs: Mme Schneider-Bidaux remercie la Mairie de prévoir l'installation de lampadaires photovoltaïques près de la salle des fêtes et demande la possibilité d'en poser également au sentier des Eclaireurs, qui est emprunté par les enfants qui utilisent le Pédibus. M. Lavorel indique que ce sujet avait déjà été évoqué il y a quelques années et qu'il avait été décidé de ne pas éclairer ce chemin afin de ne pas déranger la faune.

Mérite troinésien : M. Duquesne relève l'impact que cet événement a eu cette année, dont on a parlé bien au-delà de la commune, et il propose d'ouvrir cette cérémonie, réservée actuellement aux invités de la soirée communale, à l'ensemble de la population. La Mairie réfléchira à cette proposition.

Calendrier des séances de l'année 2013 : M. le Président indique qu'il avait été proposé d'ajouter une date de réserve pour l'examen du budget par la commission des finances et il propose les dates du mercredi 30 octobre ou du lundi 4 novembre 2013 pour une deuxième séance de cette commission.

M. Van Loon n'est pas opposé à cette proposition, mais il tient à préciser que la dernière séance de la commission des finances consacrée au budget a duré très longtemps, car plusieurs autres sujets ont été abordés, ce qui ne devrait pas être le cas pour les prochaines séances.

Le calendrier des séances 2013 sera donc envoyé très prochainement aux conseillers municipaux.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h50.

Le Président Marc Botbol Le secrétaire communal Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

Mairie de Troinex à l'attention du Conseil municipal, Grand-Cour 8 1256 Troinex

Concerne: la sécurité à Troinex

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Jusqu'au début de cet été 2012, de même qu'une forte majorité des habitants de Troinex, je me suis toujours senti en sécurité dans ma commune.

Mais avec la vague de cambriolages qui frappe le quartier des Crêts que j'habite, ce sentiment n'est plus d'actualité. En effet, durant les six derniers mois, j'ai eu connaissance de six cas de cambriolage et ce ne sont que ceux dont il m'a été fait état! On peut donc penser qu'il y en a très certainement eu bien d'autres. Autant le dire : jamais je n'ai perçu un tel sentiment d'insécurité dans mon quartier.

Ce qui est tout aussi alarment, voire plus, c'est de se représenter la situation au niveau communal. Non renseigné sur cette dernière mais n'imaginant pas que les Crêts soient plus propices aux cambriolages que les autres quartiers de la commune, je trouve urgent d'interpeler le Conseil municipal afin d'obtenir des réponses et une action concrètes quant à ce problème croissant d'insécurité.

Certes, la commune a passé un contrat avec la société *Protectas SA* afin de garantir un semblant de sécurité sur son territoire. Certes, la Marie a pour projet de faire adopter des mesures afin d'améliorer la sûreté à Troinex. Mais sera-ce à temps ?

Doit-on requérir du canton qu'il prenne des mesures efficaces? Ce serait envisageable si la situation actuelle pouvait souffrir un délai de dix ans. Peut-on alors se tourner vers les autorités communales? Probablement, après qu'un épilogue soit enfin trouvé au désormais célèbre « plan de circulation », projet du siècle n'ayant que trop trainé et déchainé les passions autour de l'embellissement (et de la sécurisation?) de nos chemins à l'aide de pots de fleurs.

Seule la célérité de nos politiques dans la prise de décisions et dans l'action nous permettrait de ne plus avoir trois trains de retard sur les cambrioleurs, mais un seul. Les habitants peuvent-ils espérer une réaction prompte et efficace de leurs autorités, afin qu'ils puissent en voir les effets, non seulement dans les colonnes du Journal d'information officiel de la commune de Troinex, mais aussi directement dans leurs quartiers?

En espérant que ce courrier retiendra toute votre attention, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Thomas Roulle



Ge.ch > Thèmes > Citoyenneté > Votations - Elections > Votations > 25.11.2012 > Troinex

VOTATION COMMUNALE À TROINEX DU 25 NOVEMBRE 2012

RÉSULTATS DÉFINITIFS À 15H50

Bureau de vote	Electeurs inscrits	Votes enregistrés	Votes rentrés	Nuls	3			Participation
					oui .	non	blanc	enreg./inscr. (%)
Troinex	1'586	772	772	0	450 58.6%	318 41.4%	4 0.5%	48.7%

Crédit d'aménagement accepté.

Réalisé sur mandat de la Chancellerie d'Etat par le département informatique de la Haute École de Gestion, résultats fédéraux selon Télétexte Suisse SA

Vous pouvez nous faire parvenir vos remarques et commentaires à l'adresse webmaster@geneve.ch 12 votations

Motion de Mmes Stéphanie Downing, Isabella Jaquier, Brigitte Schneider-Bidaux et MM Jean Berthet et Stéphane Sizonenko

Pour une mise en œuvre des zones 20 km/h et 30 km/h sur les chemin communaux

Considérant:

- Le souhait annoncé par les autorités communales à la population sur la réalisation de ces aménagements
- Les délais important entre la décision et la réalisation de ce type d'amménagement
- La réflexion avancée sur le sujet effectuée dans le cadre du plan directeur communal
- Le fait que la sécurité des troinésiens, qui est une priorité pour chacun d'entre nous, ne peut attendre

Le Conseil municipal invite la Mairie à

- Entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation des zones 20km/h et 30 km/h selon le modèle du plan directeur montré dans la documentation lors de la votation référendaire.
- A étudier la possibilité de mettre la rte de Bossey dans son 1er tronçon en Zone 30km/h afin de sécuriser les entrées des habitants de cette route.